L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE & CO.
NO. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux pistoles par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; les pistoles pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Le prix d'abonné ne saurait jamais payer à un Souscrit à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes-rendus aient été payés. Les abonnés qui voudront cesser de recevoir ou demander aux jour écrit, une semaine avant que le journal ne leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES: Dix piastres par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable du nom d'annonce original, devra être payé, comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes indépendantes de affaires, 50; les banques, Collégiales et Compagnies et autres institutions publiques, 250; les agences pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, 250; les maisons de commerce faisant la commission, 250. Les abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les ordres signés par des banqueurs, les notices de bénéfices des, &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour intervalles, payeront 31 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être évités, payeront le double du prix des annonces ordinaires et extraordinaires.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné, seront payées à l'extra. Les ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux, épaves ou égarés, &c., insérées jusqu'à ce coupé, seront payées à raison de 1 par ligne.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AVIS DE VENTE. Les ventes publiques sans publicité, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un reçu.

LES ÉTRANGERS et autres entrepôts ouverts pour l'annonce publique, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs payeront 50.

LES ANNONCES de cas litigieux à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le brick premier-classe, CATHERINE, capt. Vesper, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

23 juin

POUR NEW-YORK—Le brick CHARLES MILLER, capitaine Pitts, ayant les 50 boucauts de tabac pour complétier son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

18 juin

POUR NEW-YORK—Le brick de première classe LIME ROCK, capitaine Fogg, ayant une partie de son chargement engagée, prendra l'encombrement de 70 boucauts de tabac. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue Douane.

17 juin

POUR NEW-YORK—Le bon brick ATLAS, capitaine Anderson, posé prendre quelques tonneaux de plomb et une partie de fret. S'adresser à GEO. GREEN & BRO., 26, Camp.

6 juin

POUR BOSTON.

La goélette VIOLA, capt. Jane, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

18 juin

POUR PHILADELPHIE (ligne de Hands.)

La barque de première classe COUSA, capt. Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de l'Hôpital, ou à JAMES D. DENEGRE, 15, rue de la Douane.

18 juin

POUR PHILADELPHIE.—(Ligne de Hands.)

Le brick neuf et fin VOLTIGEUR, capitaine Davidson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre deux marchés, ou à JAMES D. DENEGRE, 15, rue de la Douane.

18 juin

POUR PHILADELPHIE—La goélette fine voilière AGNES, capitaine Sharp, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

9 juin

POUR BALTIMORE—Le brick du voilier VOLTAIRE, capitaine Sheeper, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

13 juin

POUR BALTIMORE—La goélette ECHO, capitaine Fales, ayant une grande partie de sa cargaison engagée peut prendre encore 50 tonneaux de fret pesant sous le pont et 100 barils sur le pont. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

6 juin

POUR BALTIMORE.—La goélette fine voilière, doublée en cuivre, GROTON, capt. Fogg, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira demain soir. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

23 juin

Ligne de Packets de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore.

POUR BALTIMORE.—La barque fine voilière LEVANT, capitaine Herrick, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

13 juin

POUR CHARLESTON.

La goélette neuve ST. DENIS, capt. Post, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, 2me wharf, picayune tier, ou à STETSON & AVERY, 85, Gravier.

30 mai

PORTS DE CHARLES.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mats neuf ANDREW capitaine Stover, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 74, rue du Camp

23 juin

POUR LIVERPOOL—Le trois-mats du voilier RUSSELL, capitaine Conner, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, No. 73, rue du Camp

23 juin

POUR LIVERPOOL—Le trois-mats DELAWARE, capitaine Burchard, ayant une partie de cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

23 juin

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts FORESTER, capt. Parker, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, No. 73, rue du Camp

18 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. CASPIAN, capt. Lincoln Pattin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

13 juin

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire de 1ère classe SHEFFIELD, capt. Porter, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage s'adresser à BOUTIN GALLY & CO. rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts CHATHAN, capitaine Kelly, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts CHATHAN, capitaine Kelly, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre deux marchés, ou à JAMES D. DENEGRE, 15, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts EXCHANGE, capitaine Atkins, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts PARAGON, capitaine Dunbar, partira pour le port ci-dessus. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR HAMBOURG ET BREME—Les trois mâts FLOBERS, capitaine Exter, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine SCHMIDT & CO. 86, rue Bienville

POUR HULL, (Angleterre)—La navire A. I. HUDSON, capt. Paine, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR GLASGOW—Passage seulement—La barque packet IRAD FERRY, capitaine J. J. Stevens, peut prendre encore quelques passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER

A LOUER—Le brick d'une moyenne grandeur CHARTRES, No. 123; une maison, rue de la Victoire entre celle St. Ferdinand et du Port.

Quatre maisons rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine. S'adresser rue de Chartres, No. 123. 28 mai

MAISONS A LOUER—Une maison à étage, à rue Marceau, entre les rues du Port et Saint Ferdinand.

Deux maisons, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine. 16 avril

A LOUER—La belle maison avec mansardes au coin des rues Tchoupitoulas et la Course, avec cuisine et hydrant dans la cour. S'adresser à pharmacie de V. H. CURTIUS. 17 avril

WHISKEY—160 barils whiskey reçus en décharge ment et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

FARINE—200 barils farine croise, commune, fine et superfine, en déchargement et à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

CUINCANS & ARABIAS des plus belles qualités, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

RAISINS et vin de Malaga doux—200 1-2 caisses raisins M. R. très frais à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

CIDRE DE CHAMPAGNE—300 caisses de qualité supérieure par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas

TRAITES SUR NEW-YORK à 60 jours et à vue à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

COUTILS blanc et de couleurs convenables surtout pour les marchés mexicains, à vendre par HAGEDORN & CRAMER 50 Bienville.

VIN DE CATALOGNE ROUGE—40 barriques de la meilleure marque à vendre par J. ROBERT & Co. 37 Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—40 sacs café prime vert à vendre par J. ROBERT, 47 Bienville.

FER ANGLAIS—Rond, carré et plat, de toutes dimensions, en déchargement du navire Kensington, et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

EAU-DE-VIE D'ESPAGNE—100 propre au marché de Matamoros, à vendre par J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

HUILE DE LIN—300 gallons de qualité supérieure à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas.

ESPRIT de thérébentine—15 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc Commune et Tchoupitoulas.

JUS DE CITRON—10 barils frais et pur à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc Commune et Tchoupitoulas.

CLOUS—5 0 barillets de clous de dimensions assorties à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.

OLIVES, CAPRES, etc.—20 caisses olives (Verdailles) 30 de capres, 12 de balsamelle et 50 de Gerkins, en déchargement du brick Orleanais, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.

BEURRE de Goshen—25 barillets, 2me qualité, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.

HACHES—1 caisse peu vendue à bas prix pour clore un envoi. G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

SAINDOUX—600 barilles 20 barils prime lard en feuilles, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 Gravier.

TOILE DES INDES Orientales—10 balles de 46 pouces de largeur à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE—638 sacs café vert prime et 100 sacs café Havane en déchargement et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

SAUS DE PITRE—50 balles de dimensions ordinaires et 2 autres à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.

COLLE FORTE—12 balles de qualité prime, en déchargement du brick Orleanais, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.

PORC—600 barils porc mess et prime récemment inspecté et marqué, à l'inspection de Bayard, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

LARD—50 barriques jambons fumés de Pouest, plats côtes et épaules à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

TOILES et coutils Pennsylvanie—200 pièces toile du Kentucky de 44 pouces et 400 rouleaux cordes du Missouri, de petites dimensions, à par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

POINT—97 balles peau du Nord, d'excellente qualité, récemment en déchargement et à vendre par B. GODDARD, Jr. 26, rue Gravier.

INDIENNES—Un magnifique assortiment convenable au commerce de la ville et les marchés Mexicains, récemment reçu par le Liverpool, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

GENEVRE DE HOLLANDE—120 pipes des marques les plus connues, dont quelques celles de Piperc, de l'Amicorn, du cheval noir et importées directement d'Amsterdam par le Gallieta et Pitre, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

BAS DE SOIE—manufactures pour les marchés Mexicains, les 1ères manufactures de Nottingham, à vendre par HAGEDORN & CRAMER 50 Bienville.

LIQUEURS—6 demi pipes et 124 de barriques Rau de vie de Champagne; 20 barils eau de vie ancienne; 3 barils whiskey; 20 pipes, 1/2 pipes, 1/4 de barriques et 1/8 de Vin de Madère des marques Ingham, I. F. Zizza et Colli, ayant droit au drawback, à vendre par ISAAC BRIDGE, 20 juin 194, Magasins.

SANGSUES.

SANGSUES!!!—Reçu par les navires Zampa, Union et Indiana, des sangsues de choix, à vendre depuis 6 1-4 cts jusqu'à 25 cts. pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier No. 10, entre les rues Conde et Vieille Levee.

Nota.—L'entrepôt est sûrt toujours fourni, et les prix ne varient jamais.

DE PLUS—Biscuits, vermicelles pour enfans, et quelques superbes chiens de race, à vendre à des prix modérés. Entrepôt de vins et liqueurs. 4 juin

MOSCHETTERI DI MONTE VERNON.

TUTTI i creditori della compagnia sono pregati di presentare i loro conti al capitano, all'angolo della contrada Bernardo ed Evia.

Tous les créanciers de la Compagnie sont invités à présenter leurs bilans au capitaine, consignaire des rues Barnone et Hévia.

All the creditors of the Company are requested to present their bills to the captain, corner Barnone and Hevia streets.

Per ordine del capitano. L. MICHEL, 10 juin—9 Serg. Magg.

LINGE DE TABLE,—Un grand assortiment de nappes de table, serviettes et essuie-mains ouvrés et de damas ainsi que toiles à drap et à chemises, de Morlaix; plaillies, gingas, estopilles, brétagnes, mouchoirs de poche blancs et imprimés; coutils pour pantalons, etc., venant directement des fabriques de Bitche en Prusse, et garantis être tout fil; grand choix de toiles et batistes claires, avec un assortiment bas et chemises; mousselines, indiennes, etc., à vendre par JOHN H. MARTINSTEIN, 122, Royale.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Pierre Guérin.—Vente par le Registre des Testaments.—Lundi, quatorze juillet 1840, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de Pierre, Pierre, par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 juin 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Salle des Ventes, dans la Bourse de la Cité rue St.-Louis, entre les rues Royale et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Guérin, les esclaves nommés 1o. JOHN MINTURN, nègre âgé d'environ cinquante ans, maladif. 2o. ABIGAIL, négresse âgée d'environ soixante dix ans.

Conditions—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B.—Les actes de vente seront passés par devant Jules Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 16 juin

SUCCESSION de Pierre Marly h. c. l. et Eléonore Joseph Villars f. c. l.—Samedi dix-huit juillet mil huit cent quarante, à 10 heures P. M.—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 juin 1840, il sera vendu à la Salle des Ventes, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, la propriété foncière et l'esclave ci-après décrits, appartenant aux successions de Pierre Marly h. c. l. et d'Eléonore Joseph Villars f. c. l. sa femme, tous deux décédés.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman, désigné par le numéro deux cent dix huit, au plan dressé par le Sieur de la Vergne, arpenteur public, et déposé au Greffe de Hugues Fédoclaux alors notaire public en cette ville, par acte du vingt mars mil huit cent trente trois. Le dit lot de terre ayant mesure française, quatre vingt seize pieds de face à la rue Lapeyrouse, quarante pieds quatre pouces de face à la rue Roman, tout deux droits, et cent trente trois pieds de profondeur de la propriété de Mr. Maunsel White, cette propriété fait partie d'une plus grande étendue de terre aliénée d'environ trois arpents de l'Ouest de la Rue Moralès, par le Sieur Pierre Marly à acquis de Mme. Marie Rose Rose Rosnier veuve Joseph Castanedo, par acte devant Hugues Fédoclaux alors notaire public en cette ville, en date du vingt huit octobre mil huit cent trente trois.

L'esclave nommé MARIANNE, négresse africaine, âgée d'environ soixante ans, maladive.

Conditions—Le tiers du prix de la propriété foncière à six, douze et dix huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave sera vendu comme ci-dessus, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés devant Me. Jules Mossy, not. pub. 16 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

SUCCESSION DE MARIE LOUISE BEAULIEU f. c. l.

Mercredi vingt-huit juillet, à 3 heures P. M.—En vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable Juge de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, l'un étant un jugement rendu le 8 juin 1840 et signé le 11 juin 1840 et l'autre en date du 26 juin 1840, il sera vendu à la salle des Ventes située rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de Marie Louise Beaulieu f. c. l. et ses héritiers, la propriété ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé à l'encoignure des rues St. Charles et la place Tivoli ou Cirque, mesurant environ trente pieds de face à la rue St. Charles, sur soixante et dix pieds de profondeur, et de face à la rue de Tivoli et s'élargissant dans le fond, le tout plus ou moins

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, lesquels billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an en cas de non paiement à terme.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Perry notaire public. 16 juin

SUCCESSION de Charles Garnier.—Vente par le Registre des Testaments.—Lundi le 20 juillet 1840, à 1 heure P. M., en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 juin 1840, il sera vendu en vente publique, à l'encan, à la salle des Bains, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières et actions ci après décrites

1o. La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Tremé, conformément à un plan de Bourgeat, du 24 décembre 1836, appelé plan de la propriété Fleytas, et au bureau de F. de Armas, notaire public, lot désignés lots sont numérotés de 1 à 6, et sont dans l'ordre suivant:

Les lots 1, 2, 3, et 4 mesurent au pied américain vingt-sept pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue d'Orléans, sur quatre-vingt-un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5 formant encoignure des rues Rocheblave et Orléans. Les lots Nos. 5, 6, 7 et 8 ayant chacun vingt-six pieds huit pouces sur lignes de face à la rue Saint-Antoine, sur environ quatre-vingt-deux pieds de profondeur. Le lot No. 8 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Sainte-Anne.

Et quatre lots de terre, Nos. 6, 9, 10 et 11, sont dans l'îlot No. 7 et ont chacun environ vingt-trois pieds un pouce sur la rue Ursulines, sur quatre-vingt-six pieds un pouce de profondeur. Le lot No. 11 formant encoignure des rues Ursulines et Rocheblave.

2o. Onze lots de terre au faubourg Washington, dans l'île No. 22, d'après un plan de N. Hilliard, en octobre 1836, déposé au bureau de L. Ferand, notaire public, situés entre les rues Barthélemy, Urquhart, Moralès et Mazant, numérotés de 1 à 11. Le lot No. 1 formant encoignure des rues Mazant et Moralès, ayant trente-sept pieds neuf pouces six lignes de face à la rue Mazant et quarante-trois pieds trois pouces trois lignes sur la rue Moralès. Le lot No. 2 ayant trente-sept pieds neuf pouces six lignes sur la rue Mazant, et quarante-trois pieds trois pouces trois lignes sur la rue Urquhart. Les autres neuf lots numérotés de 3 à 11, ayant chacun trente pieds un pouce sur lignes sur la rue Mazant, sur quarante-trois pieds trois pouces trois lignes de profondeur.

3o. Un lot de terre au faubourg Washington (No. 24) dans l'île numéro vingt quatre, entre les rues Mazant, Moralès, Urquhart et Frenot, sur lin plan du dit faubourg, déposé au bureau de Louis Fernad, notaire, mesurant au pied d'amérique, trente et un pieds à la rue Moralès, sur cent soixante et douze pieds, trois pouces six lignes de profondeur.

4o. Trois lots de terre au même faubourg et île, d'après le même plan. Les numéros vingt et un et vingt deux, mesurant chacun trente et un pieds un pouce six lignes de face à la rue Frenot, sur trente et un pieds un pouce six lignes de profondeur, et le numéro vingt trois ayant trente et un pieds neuf pouces sur la rue France, sur cent dix pieds deux pouces de profondeur à la rue Moralès.

5o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'île comprise entre les rues St. Pierre, Orléans, Johnson et Claiborne. Le dit lot s'étendant de la rue d'Orléans à la rue St. Pierre, et mesurant trente pieds de face sur chaque rue, sur une profondeur de cent sept pieds trois pouces, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. Burgi, en date du 20 septembre 1836, chez J. Cavallier, not. pub.

6o. Cinq actions de la compagnie du Théâtre d'Orléans sur lesquelles 250 sont payés.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Les propriétés louées, un tiers comptant et la balance en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur les propriétés, pour le tout, lesquels seront assurés au bureau de 1840, cinquante pour cent, plus du 1 décembre 1839, un billet de cent piastres du 15 avril 1841, et un billet de cent piastres du 15 avril 1842, et un billet de cent piastres du 15 avril 1843, avec cinq pour cent d'intérêt du jour du protêt, et 3 francs de protêt, et la balance comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Louis T. Carrère, not. pub. 17 juin.

SUCCESSION DE L. H. NEWTON—Vente par le registre des testaments—Samedi le 4 juillet 1840, à 10 heures du matin, en la Salle des Bains de la Bourse, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale. En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu pour compte de la succession de Louis Henry Newton décédé, l'esclave KETTY, âgée de quinze ans.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété, avec la prime d'assurance.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant W. Y. Lewis Not pub.

9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments

SUCCESSION DE JOEL K. MEAD—Vente par le Régistre des Testaments—Samedi vingt cinq juillet 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 juin 1840, il sera vendu à la Salle de la Bourse de la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'esclave nommé MICHAEL âgé d'environ 20 ans, appartenant à la succession de Joel K. Mead, décédé.

Conditions—Six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Wm. Christy not. pub. 23 juin

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION de JEAN BAPTISTE GARVIN.—Samedi, vingt cinq juillet 1840—En vertu d'un ordre de vente de la section d'un docket de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 2 juin 1840, ordonnant la vente de tous les biens de la succession de Jean Baptiste Garvin, ainsi qu'il est plus amplement détaillé et spécifié dans le dit ordre de vente, il sera vendu à la Salle des Ventes, située rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés ci-après décrites, appartenant aux successions de Pierre Marly h. c. l. et d'Eléonore Joseph Villars f. c. l. sa femme, tous deux décédés.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman, désigné par le numéro deux cent dix huit, au plan dressé par le Sieur de la Vergne, arpenteur public, et déposé au Greffe de Hugues Fédoclaux alors notaire public en cette ville, par acte du vingt mars mil huit cent trente trois. Le dit lot de terre ayant mesure française, quatre vingt seize pieds de face à la rue Lapeyrouse, quarante pieds quatre pouces de face à la rue Roman, tout deux droits, et cent trente trois pieds de profondeur de la propriété de Mr. Maunsel White, cette propriété fait partie d'une plus grande étendue de terre aliénée d'environ trois arpents de l'Ouest de la Rue Moralès, par le Sieur Pierre Marly à acquis de Mme. Marie Rose Rose Rosnier veuve Joseph Castanedo, par acte devant Hugues Fédoclaux alors notaire public en cette ville, en date du vingt huit octobre mil huit cent trente trois.

L'esclave nommé MARIANNE, négresse africaine, âgée d'environ soixante ans, maladive.

Conditions—Le tiers du prix de la propriété foncière à six, douze et dix huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave sera vendu comme ci-dessus, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés devant Me. Jules Mossy, not. pub. 16 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

SUCCESSION de MARIE LOUISE BEAULIEU f. c. l.

Mercredi vingt-huit juillet, à 3 heures P. M.—En vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable Juge de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, l'un étant un jugement rendu le 8 juin 1840 et signé le 11 juin 1840 et l'autre en date du 26 juin 1840, il sera vendu à la salle des Bains située rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de Marie Louise Beaulieu f. c. l. et ses héritiers, la propriété ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé à l'encoignure des rues St. Charles et la place Tivoli ou Cirque, mesurant environ trente pieds de face à la rue St. Charles, sur soixante et dix pieds de profondeur, et de face à la rue de Tivoli et s'élargissant dans le fond, le tout plus ou moins

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, lesquels billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an en cas de non paiement à terme.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Perry notaire public. 16 juin

SUCCESSION de Charles Garnier.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi le 20 juillet 1840, à 1 heure P. M., en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 juin 1840, il sera vendu en vente publique, à l'encan, à la salle des Bains, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières et actions ci après décrites

1o. La moitié indivise de deux lots de terre situés au faubourg Tremé, conformément à un plan de Bourgeat, du 24 décembre 1836, appelé plan de la propriété Fleytas, et au bureau de F. de Armas, notaire public; lot désignés lots sont numérotés de 1 à 6, et sont dans l'ordre suivant:

Les lots 1, 2, 3, et 4 mesurent au pied américain vingt-sept pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue d'Orléans, sur quatre-vingt-un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5 formant encoignure des rues Rocheblave et Orléans. Les lots Nos. 5, 6, 7 et 8 ayant chacun vingt-six pieds huit pouces sur lignes de face à la rue Sainte-Anne, sur environ quatre-vingt-deux pieds de profondeur. Le lot No. 8 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Sainte-Anne.

Et quatre lots de terre, Nos. 6, 9, 10 et 11, sont dans l'îlot No. 7 et ont chacun environ vingt-trois pieds un pouce sur la rue Ursulines, sur quatre-vingt-six pieds un pouce de profondeur. Le lot No. 11 formant encoignure des rues Ursulines et Rocheblave.

2o. Onze lots de terre au faubourg Washington, dans l'île No. 22, d'après un plan de N. Hilliard, en octobre 1836, déposé au bureau de L. Ferand, notaire public, situés entre les rues Barthélemy, Urquhart, Moralès et Mazant, numérotés de 1 à 11. Le lot No. 1 formant encoignure des rues Mazant et Moralès, ayant trente-sept pieds neuf pouces six lignes de face à la rue Mazant et quarante-trois pieds trois pouces trois lignes sur la rue Moralès. Le lot No. 2 ayant trente-sept pieds neuf pouces six lignes sur la rue Mazant, et quarante-trois pieds trois pouces trois lignes sur la rue Urquhart. Les autres neuf lots numérotés de 3 à 11, ayant chacun trente pieds un pouce sur lignes sur la rue Mazant, sur quarante-trois pieds trois pouces trois lignes de profondeur.

3o. Un lot de terre au faubourg Washington (No. 24) dans l'île numéro vingt quatre, entre les rues Mazant, Moralès, Urquhart et France, sur un plan du dit faubourg, déposé au bureau de Louis Fernad, notaire, mesurant au pied d'amérique, trente et un pieds à la rue Moralès, sur cent soixante et douze pieds, trois pouces six lignes de profondeur.

4o. Trois lots de terre au même faubourg et île, d'après le même plan. Les numéros vingt et un et vingt deux, mesurant chacun trente et un pieds un pouce six lignes de face à la rue France, sur trente et un pieds un pouce six lignes de profondeur, et le numéro vingt trois ayant trente et un pieds neuf pouces sur la rue France, sur cent dix pieds deux pouces de profondeur à la rue Moralès.

5o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'île comprise entre les rues St. Pierre, Orléans, Johnson et Claiborne. Le dit lot s'étendant de la rue d'Orléans à la rue St. Pierre, et mesurant trente pieds de face sur chaque rue, sur une profondeur de cent sept pieds trois pouces, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. Burgi, en date du 20 septembre 1836, chez J. Cavallier, not. pub.

6o. Cinq actions de la compagnie du Théâtre d'Orléans sur lesquelles 250 sont payés.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Les propriétés louées, un tiers comptant et la balance en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur les propriétés, pour le tout, lesquels seront assurés au bureau de 1840, cinquante pour cent, plus du 1 décembre 1839, un billet de cent piastres du 15 avril 1841, et un billet de cent piastres du 15 avril 1842, et un billet de cent piastres du 15 avril 1843, avec cinq pour cent d'intérêt du jour du protêt, et 3 francs de protêt, et la balance comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Louis T. Carrère, not. pub. 17 juin.

SUCCESSION DE L. H. NEWTON—Vente par le registre des testaments—Samedi le 4 juillet 1840, à 10 heures du matin, en la Salle des Bains de la Bourse, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale. En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu pour compte de la succession de Louis Henry Newton décédé, l'esclave KETTY, âgée de quinze ans.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété, avec la prime d'assurance.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant W. Y. Lewis Not pub.

9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments

SUCCESSION DE JOEL K. MEAD—Vente par le Régistre des Testaments—Samedi vingt cinq juillet 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 juin 1840, il sera vendu à la Salle de la Bourse de la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'esclave nommé MICHAEL âgé d'environ 20 ans, appartenant à la succession de Joel K. Mead, décédé.

Conditions—Six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Wm. Christy not. pub. 23 juin

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Kimball a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Jean Amos H. Tarvermore, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

20 juin

SUCCESSION de feu Peter De Wen.—Jeudi le neuf juillet 1840, à 4 heures A. M. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 février 1840.—Il sera offert en vente publique, à l'encan, à la presse à Coton de Freret frères, dans l'île borné par les rues Carondelet, Union, Baronne et Perdido, trente trois balles de coton représenté (repacked cotton) appartenant à la succession de feu Peter De Wen.—Conditions comptant.

Wm. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments. 23j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu David Lewis.—Avis est par le présent donné à ses créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Edmond Dupassage, curateur de la succession de feu David Lewis ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W